

RELEVÉ DES OPERATIONS

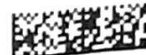
OCTOBRE 2024

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP633 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone 05 53.79 85 00
www.groupe-terresdusud.fr

D 1/3 50/23/5469/3011 01FA7028905ECTF 10 FBI FBI



GAEC FERRIERES
FERRIERES
46700 SERIGNAC

N° compte : 26151 Date : 31.10.2024
N° relevé : 326288 Page : 1

Votre correspondant :

REMI GACHEDOIT Du Lundi au Vendredi
05.53.84.88.90 8h30 à 12h30
CONTACT@AGRIFEEL.FR 13h30 à 17h00

MM

PR

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHEANCE
	Ancien solde	31,10		
18.10.24	PRELEVEMENT BANQUE 54644		31,10	31.10.24
31.10.24	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD 890686	27,96		30.11.24
31.10.24	NOTRE FACTURE CARRE VERT 420975	7,49		30.11.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES TOURNESO SO 68769	379,80		31.10.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES TOURNESO SO 71612		2133,67	31.10.24
31.10.24	NOTRE VIREMENT AU 15.11.2024	1718,42		31.10.24
Total des opérations		2164,77	2164,77	
Nouveau solde				

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ce, sous réserve que vers de l'encaissement effectif du prix. Le paiement de ces factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mode de règlement de la facture.
Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard qui pourra être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans déduction d'aucune somme et, contre paiement du capital, pour tout retard de paiement au-delà de la date d'échéance, une indemnité de retard de 3 fois le taux de l'intérêt légal par an sera due de plein droit et sans frais financiers pour l'acheteur de retard au taux de 1% par mois sans déduction d'aucune somme et, contre paiement du capital. En cas de litige, l'acheteur de retard devra payer l'intégralité de notre dette sociale. Aucun remboursement sera effectué.

Coupon à joindre à votre règlement
TERRES DU SUD
GAEC FERRIERES
N° compte : 26151

Les règlements doivent être adressés aux services comptables à Clairac en précisant les références des factures réglées.

Montants à régler par échéance

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)

FACTURE APPROPOS

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5786 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05 53 79 85 00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 26151 FR74440358034

GAEC FERRIERES

N° facture : 890686

Page : 1

FERRIERES

Date : 31.10.2024

46700 SERIGNAC

PR

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
23.10	73	565791	245986	1,00	LAVE GLACE -20 VISIO PLUS 4L Ticket 600048001000658996	BIDO	T 30.11.24	6,9000	8,28	6,90	3	1,38	8,28
23.10	73	565791	201028	2,00	CHAUX VIVE POUDRE FR SAC25KG Ticket 600048001000658996	SAC	T 30 11 24	8,2000	9,84	16,40	3	3,28	19,68

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
AGRONOMIE ET NU	16,40	3,28	19,68
MATERIEL AGRICO	6,90	1,38	8,28

ECHEANCE	MONTANT
30 11 2024	27,96

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.				
20.00	23.30	3	4.66	27.96
TOTAUX	23.30		4.66	27.96

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et l'acquisition par le présent du droit de jouir du bien, se produisent simultanément. Or, la rétrocession de la propriété des biens vendus à l'acheteur, n'est pas un acte de rétrocession de la propriété des biens vendus à l'acheteur, mais un acte de rétrocession de la propriété des biens vendus à l'acheteur, et par conséquent, un acte de rétrocession de la propriété des biens vendus à l'acheteur.

Total facture

27,96

SAS CARRE VERT

CHATELAIN 19010111111111

47320111111111

11111111111111111111

11111111111111111111

11111111111111111111

11111111111111111111

11111111111111111111

11111111111111111111

11111111111111111111

N° compte : 11111111111111111111

N° facture : 470975

Page : 1

Date : 31.10.2024

11111111111111111111

11111111111111111111

46000 SERIGNAC

PR

DATE LVR	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT HT	PRIX UNIT TTC	MONTANT HT	T V A	MONTANT TVA	MONTANT TTC
23 10	73	565791	388001	1,00	PELLE A GRAINS COLORES Ticket 600048001000658996	UNIT	T 30 11 24	6,2400	7,49	6,24	3	1,25	7,49

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
GRAND PUBLIC	6,24	1,25	7,49

ECHEANCE	MONTANT
30.11.2024	7,49

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.				
20,00	6,24	3	1,25	7,49
TOTAUX	6,24		1,25	7,49

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1,10 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Total facture

7,49